

Projet d'établissement
Centre d'Accueil de Jour
Michelle Darty Malakoff
2020- 2025



David LOEWENSTEIN - Directeur

Ce projet repose sur un système de valeurs et une démarche d'accompagnement existant dans les foyers gérés par la Protection Sociale de Vaugirard.

Un projet d'établissement ne pouvant être viable que si ce dernier est élaboré avec la participation des équipes pluridisciplinaires, nous attirons l'attention du lecteur en ce qui concerne son évolution.

En fonction des réalités de terrains et de la réflexion des équipes pluridisciplinaires celui-ci sera susceptible de recevoir des :

- Adaptations
- Modifications
- Ajustements

Une mise en adéquation du projet d'établissement entre cette version transmise au Conseil Départemental pour l'ouverture du CAJ et la réalité de terrain est envisagée au cours de la première année d'ouverture de l'établissement.

Le projet d'établissement sera transmis au Conseil de la Vie Sociale et aux instances représentatives du personnel en 2022. En effet, les élections seront organisées au cours du 1^{er} semestre 2022 lorsque l'activité du CAJ sera pleinement effective.

SOMMAIRE

1- METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PROJET	4
2 – CADRE D’INTERVENTION DE L’ETABLISSEMENT	4
2.1 - Les valeurs associatives	5
2.2 – Les missions associatives	5
2.3 - Le cadre légal	6
3- POPULATION BENEFICIAIRE DU SERVICE.....	6
4 - LE SERVICE RENDU ET LES OBJECTIFS	7
4.1 – Un CAJ de transition et de développement	8
4.2 – Les outils pédagogiques et ateliers proposés.....	10
4.3 - Les prestations.....	13
4.4 – Les engagements	14
5 - LES MOYENS.....	15
5.1 - L’équipe	15
5.2 - L’organisation du service.....	16
6- SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	17
ANNEXES	19

1- METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PROJET

Un premier projet est mis en place pour l'ouverture du CAJ en 2021 conformément à l'article L.311.8 du Code de l'Action Sociale et des familles, lequel prévoit également la révision des projets au bout de 5 ans afin de le mettre en adéquation avec les évolutions qui ont été constatées pendant ce délai.

A travers le travail d'élaboration, il s'agit de :

- Répondre aux dispositions de l'article L.311.8 du code de l'action sociale et des familles instituées par la loi n° 2002-2 de janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Construire une référence aussi bien interne à chaque service, qu'externe vis-à-vis des partenaires.
- Définir le sens des interventions de chacun.
- Poursuivre la qualité de la prise en charge des personnes accueillies en s'inscrivant dans une dynamique de qualité de service au sein d'un territoire.

Ce projet s'inscrit dans un processus d'amélioration de l'offre sociale et médico-sociale dont les principales orientations sont :

- La mise en place d'une démarche qualité.
- La mobilisation de tous les acteurs dans une démarche participative afin de faire évoluer le présent projet en tenant compte de la réalité de terrain : juste adéquation entre les objectifs fixés et l'état de réalisation de ces objectifs.

Le projet d'établissement du CAJ est avant tout le résultat du travail d'une équipe de direction qui s'est mobilisée pour répondre à une commande politique, débuté le 1^{er}/07/2019 et achevé le 15/11/2019.

Le projet d'établissement sera soumis au Conseil d'Administration de l'Association.

2 – CADRE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre d'Accueil de Jour de Malakoff est géré par l'Association « LA PROTECTION SOCIALE DE VAUGIRARD », dont le Siège Social se situe 91 bis rue Falguière 75015 PARIS.

Le projet est actuellement défini de sorte que le CAJ occupe un espace « dédié » au sein des établissements foyer de vie et foyer d'hébergement Michelle Darty, situés à Malakoff. Ces établissements sont logiquement déjà gérés par la PSV.

Cette association a été créée le 7 février 1969 à l'initiative de son Président Fondateur, le Sénateur Jean CHERIOUX, désireux de répondre aux besoins exprimés par les parents de personnes handicapées mentales du XV^{ème} arrondissement de Paris en dotant celui-ci des établissements nécessaires.

Les structures ainsi créées en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux ont très vite accueilli une population originaire de Paris principalement, mais aussi de l'ensemble des départements d'Ile de France, et leur implantation au fil des ans s'est étendue au XIII^{ème} arrondissement de Paris, à Issy-les-Moulineaux (92130) puis à Malakoff (92240).

L'Association gère aujourd'hui 12 établissements : un ESAT, un IME, 3 CAJ et 7 foyers d'Hébergement et de Vie.

La Direction Générale de l'Association est assurée par Madame Anna SPITZ.

Aux termes de ses statuts, l'Association a pour but de :

« Créer, gérer et coordonner les activités de tous établissements destinés notamment à éduquer les handicapés mentaux ainsi que d'entreprendre toute action, quelle qu'en soit la forme, en leur faveur.»

2.1 - Les valeurs associatives

Le système de valeur repose sur :

- ✚ Le respect de la personne accueillie, de ses capacités, de son potentiel, de son originalité, de sa dynamique de vie, de sa singularité.
- ✚ Le réalisme : l'équipe pluridisciplinaire met en place des actions qui prennent en compte les moyens de l'établissement.

Nous appliquons les principes énoncés par la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Nous garantissons, en outre, le respect des valeurs suivantes :

- la bientraitance
- l'assistance, l'accompagnement
- la protection et la sécurité
- la confidentialité
- l'objectivité, l'équité, la tolérance
- la compétence
- la transparence

2.2 – Les missions associatives

Dans ce contexte, il est confié à l'Association par l'Etat et les collectivités territoriales, une première mission dont la nature est d'accueillir dans les établissements qu'elle gère, des personnes handicapées mentales, orientées par la CDAPH et de conduire vis-à-vis d'elles une action sociale et médico-sociale.

La mission des établissements en faveur des personnes handicapées s'inscrit dans ce contexte. La Fondation Michelle Darty a eu, par un arrêté du 19 février 2007, l'autorisation de créer les Foyers Michelle Darty de Malakoff et d'en confier la gestion à la Protection Sociale de Vaugirard.

Une convention a été signée entre la Fondation Michelle Darty et l'Association La Protection Sociale de Vaugirard le 15 mai 2009. **Elle ne concerne pas le CAJ.**

2.3 - Le cadre légal

- La loi d'orientation en faveur des personnes handicapée du 30 juin 1975 et ses décrets d'application.
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003)
- La loi du 11 février 2005, portant sur la réforme du droit des personnes handicapées et ses décrets d'application.
- Le code de l'action sociale et des familles
- Le code du travail (contrats, réglementations, hygiène, sécurité et conditions de travail, organismes représentatifs des salariés, conflits, formation ...)
- La Convention Collective nationale du 15 mars 1966
- Les accords de branche et d'entreprise relatifs notamment :
 - A l'aménagement et la réduction du temps de travail
 - A la formation professionnelle tout au long de la vie.
 - A l'emploi des salariés âgés.
- Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Les règles de fonctionnement internes à l'Association, celle-ci disposant d'un siège social qui se veut avant tout support technique et administratif venant accompagner directement les Directeurs d'Etablissement dans leurs missions d'accompagnement de la personne accueillie mais aussi comme soutien à la gestion financière et la gestion des ressources humaines. Le Siège Social exerce également une mission de contrôle et d'harmonisation des modalités d'accompagnement des personnes accueillies, se faisant le relai des décisions prises par le Conseil d'Administration.
- La mise en œuvre du CPOM au 1^{er} janvier 2019.

3- POPULATION BENEFICIAIRE DU SERVICE

Le CAJ de Malakoff est destiné à accueillir des jeunes adultes sortant d'IMPRO sous amendement CRETON, avec ou sans contrat ASE, bénéficiant d'une notification d'orientation en CAJ, dont la maturité est insuffisante pour intégrer dans l'immédiat un ESAT, après un accord de la CDAPH pour une orientation en CAJ, ou toute personne handicapée mentale en rupture de parcours socio-professionnel avec l'envie et le besoin d'y retourner.

Les demandes d'admission se font par le biais de « Via Trajectoire ».

La capacité d'accueil est de 12 places. La Direction de l'établissement prononce l'admission conformément aux objectifs du service.

Les personnes accueillies présentent des troubles psychiques, sous réserve de la compatibilité avec la vie « in situ » des personnes accueillies aux foyers.

Ne peuvent être admises, les personnes affectées par :

- Des déficiences invalidantes (motrices, sensorielles) ;
- Des troubles du comportement à risque rendant impossible l'intégration dans une collectivité, ou nuisant au bien-être in-situ des résidents des foyers ;
- Des pathologies médicales qui annulent le projet d'accompagnement vers l'autonomie socio-professionnelle.

In fine les personnes accueillies au CAJ doivent pouvoir viser une intégration socio-professionnelle en milieu ordinaire, adapté ou protégé.

Elles sont accueillies en journée en CAJ pour une durée maximum de 3 ans. A l'issue de ladite période, nous ferons appel à la MDPH, seule compétente pour évaluer et décider de l'orientation de la personne.

~~Si la personne n'est pas en mesure d'intégrer un emploi, une orientation vers un foyer non médicalisé (Foyer de Vie), ou vers pôle emploi si la vie en milieu ordinaire est envisageable pourra être préconisée.~~

Nous envisageons une fluidité d'accueil et d'accompagnement afin de permettre la mise en œuvre d'une dynamique ayant pour objectif de concrétiser le fonctionnement du CAJ en passerelle d'accompagnement vers l'emploi, et donc vers l'extérieur.

4 - LE SERVICE RENDU ET LES OBJECTIFS

L'établissement assurera aux adultes un accueil dynamique, facteur de bien-être et de progression assurant les conditions d'un état de « bien vivre », de maintien et/ou de développement de leurs potentialités.

En conséquence, nous proposons d'accueillir le CAJ in situ, comme le demande le département, dans le bâtiment actuel, en lui dédiant :

- Une entrée indépendante des foyers pour préserver l'intimité de tous ;
- Une salle d'ateliers ;
- Un espace collectif ;
- Une salle de repas.

Le CAJ, ouvert au 1^{er} octobre 2021, est un Centre d'Accueil de Jour orienté principalement sur l'accompagnement par le travail et vers l'emploi. Ce service se veut un espace collectif où les bénéficiaires apprennent à être ensemble et à collaborer dans le respect de leurs différences. En effet le CAJ est un « espace intermédiaire » qui permet une passerelle vers une structure adaptée aux besoins des personnes. Il est destiné à accueillir et accompagner les personnes dans le maintien et le développement de leurs potentialités pour la meilleure autonomie possible. Pour ce faire le CAJ veille à développer ses actions autour de 3 axes :

- Développement de la personnalité,
- Intégration sociale,
- Accompagnement dans des parcours professionnels.

4.1 – Un CAJ de transition et de développement

~~La commande du département de voir s'ouvrir un CAJ de 12 places au sein des foyers Michelle Darty de Malakoff.~~ Le CAJ s'inscrit dans le cadre des objectifs interdépartementaux d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/ Hauts de Seine 2018-2022 qui « *apprécie la nature et le niveau de l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population* » sur ses territoires.

Il se donne pour objectif « *de déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale, notamment ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d'établissement et de services...* ».

Dans une volonté de poursuivre les objectifs 2010-2015 sur le département, le département des Hauts de Seine souhaite voir le nombre de bénéficiaires de la PCH¹ diminuer au bénéfice de service d'accompagnement des personnes en situation de handicap qui favorisent le développement de l'autonomie en permettant notamment l'inscription dans la cité.

Selon les dernières données consultées par le service Qualité de notre association, le département compte environ 32 600 adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation professionnelle, 33 400 bénéficiaires d'une RQTH ; on constate que seulement 363 adultes bénéficient d'une orientation vers la formation professionnelle.

En 2016, sur les plus de 18 ans, le département comptait plus de 100 jeunes bénéficiant d'un amendement Creton et « en risque de rupture de parcours ».

Force est de constater que l'offre d'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap reste encore peu développée notamment dans le secteur des Hauts de Seine.

C'est dans ce contexte que le CAJ Michelle Darty Malakoff propose un projet novateur qui s'adresse à des personnes en manque de maturité et/ou d'autonomie générale mais capables de se déplacer seules en transport en commun et dont le projet de vie et le projet professionnel reste à affirmer, à développer et à évaluer.

Le CAJ s'adresse principalement à de jeunes adultes âgés de 20 à 25 ans et sortant d'IME-Pro, et/ou en contrat jeune majeur (ASE) avec une reconnaissance de handicap. Il peut aussi accueillir des personnes handicapées ayant « décroché » de leur vie socio-professionnelle et ayant besoin d'être à nouveau aidées et accompagnées vers l'emploi. Il est destiné à accueillir des personnes ayant besoin de temps et d'une transition pour construire un projet professionnel.

Il est donc destiné à accueillir des personnes dont le projet professionnel n'est pas abouti et /ou encore en questionnement. Par le biais d'ateliers andragogiques, il vise à aider les adultes accueillis dans la découverte de terrains professionnels, mais aussi dans la découverte de leurs potentialités (et difficultés), les aidant ainsi à mieux choisir leurs orientations professionnelles et/ou de vie.

Un contrat d'accompagnement de deux années, renouvelable une année supplémentaire, est proposé ; il ne pourra excéder 3 ans. La limitation dans le temps vise ainsi à garantir une file active dynamique répondant aussi à la fluidité des réponses aux personnes en attente de solution.

¹ PCH : prestation de compensation du handicap

Ce service est donc destiné à affiner le projet de vie des personnes accueillies dont les capacités actuelles ont besoin d'être renforcées. Le but étant d'intégrer un ESAT ou de trouver un emploi en milieu protégé ou en milieu ordinaire.

Il s'inscrit ainsi dans la « *volonté* » du département de « *voir une approche médico-sociale renouvelée* » permettant et favorisant « *l'insertion socio-professionnelle et l'inclusion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap* ». Mais permettant également « *de soutenir les personnes en situation de handicap dans l'exercice de leur citoyenneté et participation à la vie sociale.* »

Il se décline en 3 objectifs :

- 1/ Participer aux activités sociales, artistiques et culturelles ;
- 2/ Renforcer les capacités d'autonomie des personnes ;
- 3/ Bénéficier d'un accompagnement en vue d'amorcer un projet de vie et un projet professionnel.

L'équipe éducative assure la meilleure qualité d'accompagnement possible afin de permettre aux personnes accueillies un accompagnement ~~sur 3 ans maximum~~, pour :

- Accéder à l'emploi,
- S'intégrer le mieux possible à la vie en développant des conduites sociales, adaptées au sein de la structure et à l'extérieur,
- Améliorer ses relations avec autrui,
- Faire des démarches administratives simples,
- Accéder à une vie la plus autonome possible,
- Bénéficier d'un projet d'accompagnement personnalisé, évalué tous les ans et réactualisé selon les besoins,
- Accéder un meilleur exercice de la citoyenneté,
- Développer des savoirs faire.

Ces actions s'inscrivent dans une logique de développement pour les personnes accueillies, qualifiée de « durable ».

L'aide à la relation avec autrui est favorisée par :

- La remise du règlement de fonctionnement ;
- La mise en place d'un mode d'accompagnement visant l'adaptation des conduites et du comportement ;
- Des entretiens individuels permettant l'élaboration et le suivi de l'accompagnement personnalisé de la personne. Celui-ci est conduit par le directeur Adjoint.
- L'acquisition d'une meilleure confiance en soi en valorisant, aidant, encourageant et stimulant la personne ;

Avec son projet ainsi défini le CAJ Michelle Darty Malakoff répond aux préconisations du « *Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées* » en favorisant un dispositif qui vise « *à limiter les ruptures de prises en charge,*

en renforçant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs des personnes accueillies, mais aussi proposant un accompagnement dans les usages numériques, et notamment pour une plus grande autonomie sociale et professionnelle ».

A travers des outils andragogiques et des ateliers transversaux réfléchis et adaptés, le Projet éducatif et les moyens mis en œuvre visent la bonne réalisation des objectifs visés.

4.2 – Les outils pédagogiques et ateliers proposés

L'accompagnement et les activités proposées se déclinent comme suit :

- Proposition d'actions in situ ayant pour objectif de se familiariser avec la notion de travail (hôtellerie, espace vert, entretien, tertiaire, ...)
- Accompagnement à la recherche de formation ;
- Accompagnement à la recherche de stage en ESAT ;
- Accompagnement à la recherche de stages en entreprises partenaires et faisant l'objet d'une convention, aide à la conception de CV, aide à l'entretien d'embauche, etc.
- Accompagnement à la recherche de solutions globales viables (hébergement + ESAT ; logement + EA, etc.)

Ces différents objectifs se structurent autour d'ateliers de prise en charge, déclinés ci-dessous :

✓ Atelier « Connexion »

Utilisation des outils bureautiques : possibilité de travailler pour acquérir la plus grande autonomie possible sur les outils et supports numériques (accès à l'informatique ; rédaction de lettre de motivation, CV, ainsi que tout accompagnement entrant dans le champ des techniques de recherche d'emploi). Possibilité d'inscription et d'accompagnement au passage du B2I ou C2I en fonction des capacités de chacun par exemple.

✓ Ateliers « Coaching professionnel »

L'atelier a pour objectif de travailler sur la représentativité du monde du travail, les relations sociales, la mise en place de repère sur les horaires et le rythme : entretiens personnels, ateliers de groupe intégrant les difficultés et les spécificités du handicap de chaque personne accueillie.

✓ Atelier « Je suis »

Cet atelier vise le développement de la posture par le biais de toute méthode liée à l'expression de soi : théâtre, langage corporel, posture, chant, danse et voix, ... (activités internes et / ou prestataires extérieurs).

✓ Atelier « Inscription dans la Cité »

Celui-ci permet de développer la curiosité à l'égard de l'environnement afin de renforcer l'autonomie dans leur vie personnelle et professionnelle.

- Permettre l'accès aux arts et à la culture, par le biais de visites développant la connaissance et l'ouverture ;
- Favoriser l'ouverture sur la société contemporaine et ses actualités sociales avec les partenaires de la vie locale.

✓ Atelier « éducatif et/ou de soutien »

- Activités éducatives,
- Psychomotricité, et ou motricité fine, à définir en fonction des besoins et des gestes techniques et professionnels envisagés avec et pour la personne.
- Sport,
- Lecture...

✓ Atelier « d'aide à la vie autonome »

En lien avec le Foyer d'Hébergement, visant la possibilité d'intégrer, à terme un logement autonome ou de soutenir une capacité optimum d'autonomie en Foyer d'Hébergement. Le cas échéant, les personnes sont accompagnées administrativement et sur le plan éducatif jusque dans le logement.

✓ Atelier « restauration » / vie domestique

Celui-ci sera obligatoire et permet à tour de rôle de confectionner le repas in situ du CAJ.

Cet atelier permet de travailler autour de grands domaines :

- La socialisation,
- L'élaboration et respect du budget,
- La confection de repas simple,
- Le respect des règles d'hygiène élémentaires
- L'entretien d'un espace après utilisation...

➤ **Organisation de la journée type**

Activités 9h-12h :

Activité **Restauration** pour 3 à 4 personnes (élaboration du menu, courses, conception du repas)
OU

2 activités de 1h20 et 20 minutes de pause entre les deux :

Atelier **Inscription dans la cité** : sorties pour l'ensemble des personnes (2 à 3 groupes de 3 à 5 personnes)

Atelier **Je suis** : activité pour tous en deux groupes de 5 personnes de 1h15

Activités 14h-16h : des activités de 1h

Activité **Restauration** : accompagner l'ensemble des personnes accueillies (2 groupes de 5 personnes) à élaborer un menu et à faire les achats pour le repas du lendemain midi.

En parallèle aux activités de groupe, des activités en individuel peuvent s'inclure en fonction des besoins et du projet des personnes accueillies.



Un planning hebdomadaire type est consultable en annexe.

4.3 - Les prestations

Accueil téléphonique :

L'accueil téléphonique en journée est assuré par le directeur adjoint du lundi au vendredi de 8h00 à 9h30 et de 15h00 à 16h00.

En cas d'indisponibilité un répondeur permet de laisser un message qui sera traité avec la plus grande attention.

L'accueil in vivo :

Il est assuré en semaine par l'équipe éducative de 8h30 à 9h.

Cela concerne :

- ✓ Les personnes accueillies, leurs responsables légaux et / ou des familles.
- ✓ Des partenaires institutionnels.

Toute personne extérieure au service doit obtenir l'autorisation préalable de la direction pour avoir accès à l'établissement.

L'établissement dispose d'espaces distincts et restreints permettant un accueil et une écoute en toute confidentialité.

Par ailleurs, le CAJ travaille en lien étroit avec l'extérieur et développe les partenariats nécessaires à la réalisation des projets.

La restauration

Nous proposons un espace permettant à chaque personne de prendre son repas.

Le service assure la prise de repas de collectivité les mercredis. Les repas feront l'objet d'ateliers pédagogique les lundis, mardis et jeudis et vendredis.

Sécurité des lieux

L'établissement est clôturé et accessible par une porte d'entrée principale donnant accès sur l'accueil.

L'ascenseur a un code d'accès, il est destiné aux résidents qui ne peuvent l'emprunter qu'accompagnés d'un membre de l'équipe éducative.

L'établissement est équipé d'une centrale incendie, de détecteurs de fumées ainsi que de voyants lumineux, d'extincteurs incendie adaptés à chaque secteur identifié ainsi que d'un système de désenfumage permettant l'évacuation des fumées.

4.4 – Les engagements

Prise en considération de la famille/représentants légaux

Dès l'admission dans l'établissement nous remettons à l'utilisateur, et à son représentant légal les documents suivants.

Ils seront par ailleurs expliqués afin de s'assurer de la bonne compréhension de l'ensemble des éléments transmis.

- le livret d'accueil
- le règlement de fonctionnement
- Les principes généraux de l'action sociale et médico-social (articles L.116-1 et L.116-2)
- Les droits des usagers (art. L311-3)
- Les dispositions relatives au témoignage de mauvais traitements (art. L.313-24)
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Fluidité des parcours

Nous n'assurons pas de suivi extérieur lorsque des personnes quittent notre établissement. Les projets d'accompagnement vers l'emploi se déroulent sur une durée de 3 années durant lesquelles les personnes accueillies pourront bénéficier d'un accompagnement visant une orientation vers l'emploi qu'il s'agisse d'emploi en ESAT, d'emploi protégé ou d'emploi en entreprise.

Au-delà de ces trois années, l'équipe, la personne accueillie et son représentant légal devront faire le point et envisager la meilleure orientation possible qui devra répondre aux besoins, capacité et envie de la personne accueillie. Il s'agira alors de solliciter la MDPH qui pourra statuer sur l'orientation professionnelle ou le cas échéant la réorientation vers un foyer de vie. Dans le respect du cadre légal, nous restons à la disposition de la personne et serons en mesure de créer les liens opportuns en faveur de son parcours.

Evolution des prestations

L'ensemble des évaluations décrites dans ce document concernant les prestations délivrées dans l'établissement (éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, professionnelles, sociales, de protection) ainsi que les enquêtes de satisfaction menées auprès des personnes accueillies et leurs familles, leur donnant l'occasion de s'exprimer sur la vie dans la structure, permettent à l'établissement de faire évoluer certaines de ses prestations de service et aident à identifier de nouveaux axes de travail afin d'améliorer la prise en charge de la personne et de s'inscrire durablement dans une démarche de qualité.

5 - LES MOYENS

5.1 - L'équipe

L'équipe permettant l'accompagnement des adultes pris en charge dans le cadre du CAJ Michelle Darty Malakoff se compose des personnes suivantes :

- Directeur (trice) adjoint (e) 0.40 ETP

Le directeur (trice) adjoint (e) est à temps plein sur l'établissement : 0.60 ETP sur le Foyer d'Hébergement et 0.40 ETP sur le CAJ. De ce fait, le CAJ est en lien privilégié avec le FH.

Missions :

- Assurer la direction du CAJ (gestion administrative, financière et ressources humaines) sous l'autorité de sa direction.
- Veiller à la sécurité des personnes et des locaux, ainsi qu'au bon fonctionnement des services de l'établissement sous l'autorité du directeur,
- Mettre en œuvre le projet d'établissement, garantir sa réalisation et la qualité du service rendu aux personnes accueillies.
- Encadrer l'équipe pluridisciplinaire.
- Organiser le service.
- Collaborer avec les partenaires du secteur social.
- Vérifier et contrôler les actions sociales et éducatives.
- Animer les réunions.

- Educateur (trice) spécialisé (e) 1 ETP

Missions :

- Etablir une évaluation des besoins éducatifs suivant une grille ad hoc
- Être garant de la coordination et du suivi des projets personnalisés.
- Responsable de la mise en place du planning hebdomadaire
- Animer et encadrer les activités

- Moniteur (trice) éducateur (trice) 1 ETP

Missions :

- Animer et encadrer les activités

- Ergothérapeute 0.5 ETP

Missions :

- Etablir au moyen d'un bilan psychomoteur les besoins, les gestes techniques et professionnels envisagés avec et pour la personne accueillie.
- Développer les capacités ergonomiques des personnes accueillies.
- Proposer des séances individuelles et/ou en groupe.

- CESF 0.5 ETP

Missions :

- Transmettre des compétences qui vont permettre aux personnes accueillies d'accéder à plus d'autonomie dans leur vie quotidienne.
- Rôle essentiel dans l'insertion sociale et professionnelle : accompagne à l'extérieur avec un regard et des compétences à la fois éducatif et administratif.
- Soutenir les personnes accueillies. Les aider à trouver une autonomie et un équilibre de vie.
- Animer et encadrer les activités

- Psychologue 0.25 ETP

Missions :

- Vérifier l'adéquation entre le projet de la personne accueillie et la mission du CAJ lors de l'admission.
- Apporter un éclairage clinique sur les problématiques des personnes accueillies.
- Participer à la réflexion avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Conseiller la direction de l'établissement dans sa prise de décision pour les orientations concernant le projet personnalisé.
- Etablir des liens avec les institutions et psychologues extérieurs
- Rédaction de comptes-rendus si besoin et à la demande de la direction.

Un organigramme est consultable en annexe de ce document.

5.2 - L'organisation du service

Réunion de service

Elle a lieu tous les vendredis en dehors des heures de prise en charge des personnes accueillies. Elle réunit la direction adjointe et son équipe.

L'objectif de cette réunion est de faire le point sur la semaine passée et définir les priorités de la semaine à venir :

- Actions à prévoir
- Modifications éventuelles
- « Stratégie » pédagogique à mettre en place, à ajuster
- Échanges divers

ainsi que :

- Une réflexion sur la situation de chacun des usagers,
- Des ajustements de la prise en charge.
- L'élaboration des projets d'accompagnement personnalisé

Le Conseil de la Vie Sociale

Mis en place dans l'année de l'ouverture du service, il se réunit trois fois par an.

Il rassemble :

- 1 élu des représentants légaux
- Les trois membres élus des usagers
- Un membre du personnel
- Un membre responsable de l'association
- Le directeur adjoint de l'établissement (à titre consultatif).

Cette réunion permet aux membres élus :

- De poser des questions,
- D'émettre des souhaits,
- De faire des propositions pour améliorer la vie dans l'établissement.
- D'être consulté sur le projet d'établissement, les objectifs visés, les professionnels encadrants et les moyens alloués (le budget).

Evaluation des prestations de protections :

Des Instances Représentatives du Personnel sont mise en place au sein de l'Association, avec des CSE locaux et un CSE central. Ils donnent leurs avis et alertent en cas de risques majeurs.

Une évaluation des risques est réactualisée chaque année et consignée dans un document unique. Nous élaborons un programme d'action, de prévention et mise en œuvre.

Modalité de révision du projet d'établissement

Des avenants pourront être annexés au présent document pendant les cinq ans à venir, en fonction des constats issus notamment :

- ✚ De l'évolution des besoins dans l'environnement institutionnel mise en évidence par le biais des littératures spécialisées et des orientations des lois, décrets et schémas départementaux.
- ✚ Des enquêtes de satisfaction et des souhaits exprimés en CVS et lors de la réunion des personnes accueillies.

Ces avenants seront intégrés au projet lors de sa révision.

6- SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le CAJ est implanté au sein des établissements Michelle Darty de Malakoff, sis 21 avenue du Maréchal Leclerc.

L'établissement est accessible :

- **En transports en commun :**
Bus RATP :

- 126 : Porte d'Orléans – Parc de St Cloud
- 194 : Porte d'Orléans – Lycée de Châtenay Malabry
- 388 : Porte d'Orléans – Bourg la Reine RER
- 475 : Porte d'Orléans – Elancourt
- N 63 Bus Noctilien : Gare Montparnasse – Massy Palaiseau RER

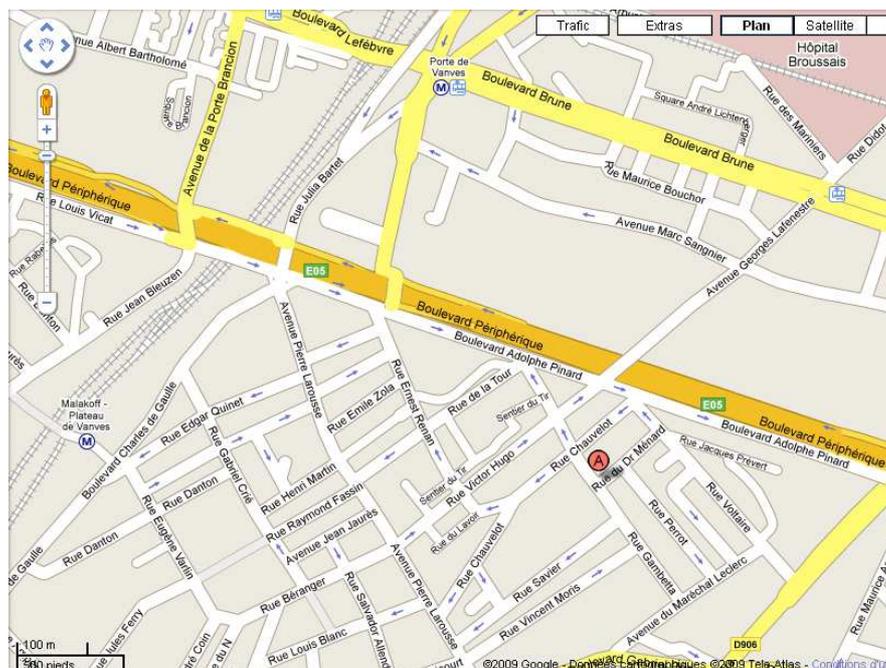
Métro :

- Ligne 4 : station **Mairie de Montrouge** (Porte de Clignancourt – Mairie de Montrouge)
- Ligne 13 : station **Porte de Vanves** (Châtillon/Montrouge-Saint Denis)

- **En voiture :**

Boulevard périphérique : sortie **Porte de Châtillon/Montrouge** ou **Porte de Vanves**.

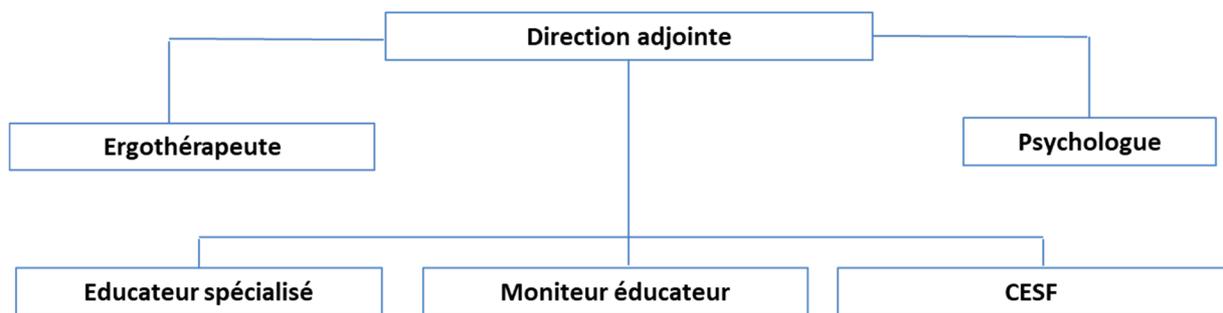
PLAN D'ACCES Au CAJ Michelle Darty Malakoff



ANNEXES

ANNEXE 1

Organigramme CAJ DARTY MALAKOFF



ANNEXE 2

Exemple de planning hebdomadaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00-9h30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
9h30-12h	Restauration 3 à 4 pers	Restauration 3 à 4 pers	Inscription dans la cité 3 à 5 pers	Restauration 3 à 4 pers	Je suis 5 pers
	Aide à la vie autonome 3 à 4 pers	Coaching professionnel 3 à 4 pers	Inscription dans la cité 3 à 5 pers	Coaching professionnel 3 à 4 pers	« Bien-être » 5 pers
	« Bien-être » 3 à 4 pers	Réalisations artistiques 3 à 4 pers	Inscription dans la cité 3 à 5 pers	Aide à la vie autonome 3 à 4 pers	
12h15-14h	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
13h45-15h45	Connexion 3 à 5 pers	« Bien-être » 3 à 5 pers	« Bien-être » 3 à 5 pers	« Bien-être » 5 pers	14h Départ
	Réalisations artistiques 3 à 5 pers	Connexion 3 à 5 pers	Réalisations artistiques 3 à 5 pers	Projet restauration 5 pers	
15h45-16h	Départ	Départ	Départ	Départ	